

BTP : LES RAISONS DE LA COLERE

Christian Louis-Joseph
Secrétaire Général du Syndicat des Entrepreneurs en Bâtiment,
Travaux Publics et Activités Annexes de Martinique (SEBTPAM)

Lorsqu'en juillet 2012, une délégation des organisations d'employeurs et de salariés du BTP s'est présentée à une plénière du Conseil Régional, certains membres de la majorité de l'époque ont cru à une manipulation de l'opposition.

L'opposition d'hier est devenue la majorité d'aujourd'hui et voici qu'ici ou là, on soupçonne à nouveau la manipulation. Les professionnels du BTP auraient donc cette vocation aussi originale que suicidaire de se porter au secours des minorités !

Cela n'est pas sérieux, pas plus sérieux, au demeurant, que les allégations de cet éminent leader syndicaliste selon lequel les patrons du BTP "pleurent la bouche pleine".

Nous versons au dossier du débat que nous sommes prêts à engager, la réalité argumentée des faits et le contenu de nos revendications.

La crise que connaît le secteur du BTP depuis huit ans est entrée dans une phase aigüe. Une saine relance de l'activité suppose une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de la commande publique pour une réorganisation du marché de la construction et pour une position commune face à l'État

Le secteur du BTP en quelques chiffres

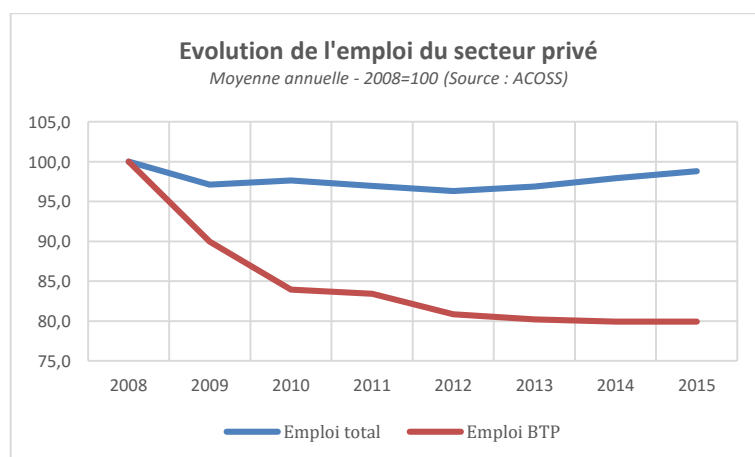
Le BTP, c'est, à fin 2014, 878 établissements déclarant à la Sécurité sociale 5 384 salariés. Seulement 9 de ces établissements déclarent plus de 50 salariés, pour un effectif de 763 salariés, soit 14% de la main-d'œuvre totale.

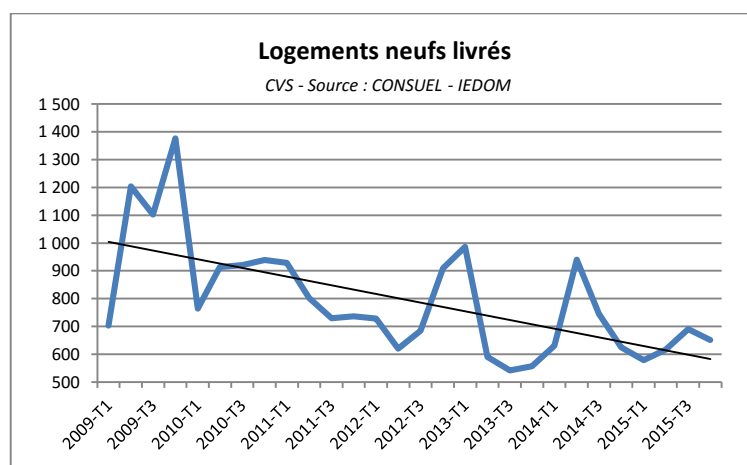
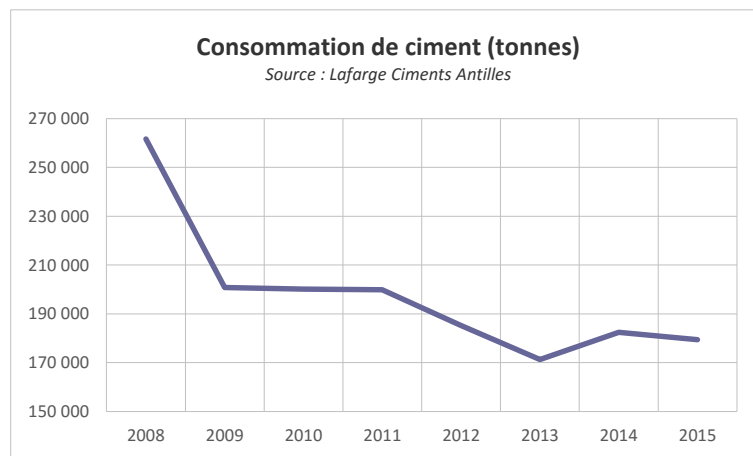
Pour approcher la réalité de l'emploi dans le secteur, il faut se souvenir que nombre d'entreprises ne procèdent pas aux déclarations obligatoires ; qu'une partie des salariés est employée sous le régime de l'intérim (248 en équivalent temps plein en 2014) ; qu'il existe, enfin, des artisans ou indépendants travaillant seuls : à fin 2013, l'Insee recensait 4 704 établissements actifs dans la construction.

Il est probable qu'au total, entre 8 et 10 000 personnes sont employées dans le BTP.

Depuis 2008, la crise

Trois graphiques résument la conjoncture du secteur depuis 2008 : l'emploi a diminué de 20%, les ventes de ciment de 33% et la construction de logements de près de 50%





Une étude de l'Imsepp en collaboration avec la Banque de France souligne la dégradation des comptes des entreprises. Le rapport de la valeur ajoutée au chiffre d'affaires en 2015 (27,78%) est inférieur de près de 7 points à la valeur observée (33,17%) en France métropolitaine (hors Ile-de-France). La diminution du ratio est de l'ordre de quatre points entre 2009 et 2015.

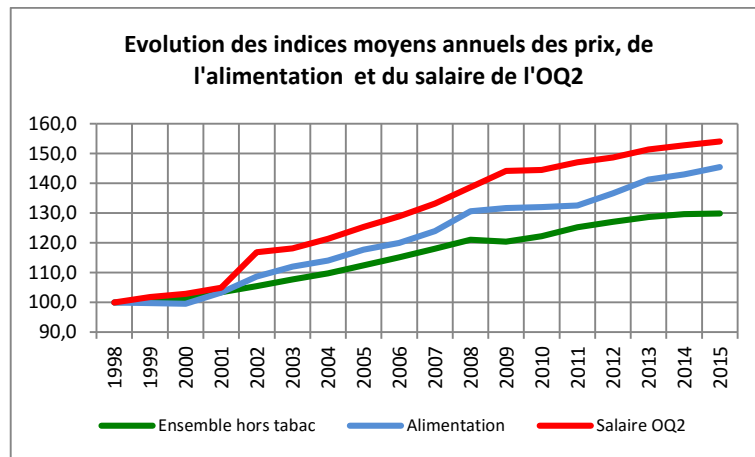
C'est dans le segment de la construction de bâtiments que les difficultés sont les plus nettes : le rapport du coût du travail (salaires bruts et charges patronales) au chiffre d'affaires s'élève, pour la période 2009-2015, à 21,4% contre 18,9% en France métropolitaine, alors que les exonérations de charges sociales laissaient escompter un résultat inverse.

L'explication est simple : d'un côté, les coûts de production ont continué d'augmenter mais, de l'autre, les prix de vente ont diminué en raison de la position de force des donneurs d'ouvrage. En conséquence, la valeur ajoutée diminue et le poids des charges sur cette valeur ajoutée augmente mécaniquement.

Les conclusions de l'étude sont tranchées : le secteur du BTP est, en Martinique, en situation de sous-rentabilité et la raison semble devoir être recherchée dans l'allongement démesuré des délais de paiement, le coût excessif des frais financiers et une situation concurrentielle hors contrôle.

La question des salaires

Le dialogue social est une réalité dans le secteur du BTP. Le graphique ci-après montre que, depuis 2001 et même depuis le début de la crise, les augmentations de salaires des ouvriers ont toujours été supérieures à l'augmentation des prix à la consommation et à celle du poste de l'alimentation.



Pourquoi une mobilisation en mai ?

Courant 2015, le regain apparent de l'activité masque une réalité plus sombre. Les quelques chantiers importants en cours s'achèvent et les carnets de commande se vident. Les candidats aux élections de décembre en sont informés et donnent des assurances.

La conjoncture s'est retournée au dernier trimestre 2015 et se dégrade dans les premiers mois de 2016. Par rapport à la tendance de longue période, le nombre d'appels d'offres a chuté de plus de moitié. Aucune information n'est donnée sur les programmes de travaux des collectivités publiques et, en particulier, sur les chantiers prévus par le Contrat de plan État-Région.

En outre, les dettes de ces mêmes collectivités vis-à-vis des entreprises se sont accumulées. Pour une douzaine d'entreprises sondées, le montant des impayés à fin avril s'élève à près de 13 millions d'euros, le retard de paiement dépassant 4 mois pour 80% de cette somme, alors que le délai légal de paiement est de 30 jours.

Dans le climat d'incertitude qui règne, l'exaspération succède à l'inquiétude.

Mais la décision de mobiliser la profession naît de la rencontre en Guyane, au mois d'avril, du Président du SEBTAM et de ses collègues des fédérations du BTP de Guadeloupe et de Guyane. Ils publient, le 16 avril, une déclaration constatant que la synchronisation inédite des conjonctures dans leurs territoires s'explique par des facteurs structurels et non par des aléas locaux. Ils interpellent les autorités de l'État. Ils seront reçus, une semaine plus tard, par la ministre des Outremer. Les représentants de La Réunion qui connaît des problèmes analogues, se sont joints au mouvement.

Les revendications des professionnels du BTP

Rien, on le voit, qui mette en cause la responsabilité directe de quiconque dans la situation actuelle.

Les revendications des professionnels soulignent les carences, déjà anciennes, de l'organisation du marché de la construction et visent à jeter les bases d'un nouveau modèle de fonctionnement, fondé sur un partenariat de l'ensemble des acteurs et tourné vers la dynamisation d'une filière indispensable au développement de l'économie et de l'emploi.

Visibilité et transparence : en finir avec l'opacité du marché

L'opacité actuelle du marché de la commande publique pose un double problème :

- privée d'information sur l'évolution du marché, une entreprise conduit dans le brouillard sa politique d'investissement et de formation du personnel et s'expose à l'échec ;
- certaines entreprises disposent des réseaux qui leur permettent d'obtenir ces informations dont la majorité est exclue. Il y a là une atteinte inacceptable à la démocratie et, plus prosaïquement, aux règles d'une saine concurrence.

La relance de l'activité ne peut pas aller sans un état des lieux des moyens. Les professionnels réclament la publication d'une synthèse claire des financements disponibles pour la commande publique et un état des projets en portefeuille et du calendrier prévisionnel de leur réalisation. Ils demandent que soit mis en place un dispositif pérenne, susceptible de garantir en temps réel la visibilité et la transparence du marché.

Ils proposent aussi la signature d'une charte de déontologie des marchés publics dont ils ont soumis le projet depuis 3 ans.

Assainir la situation financière et technique des communes

Les collectivités locales et, singulièrement, les communes, souffrent d'une situation financière calamiteuse. Elles accusent, en violation de la loi, des retards considérables de paiement et ne peuvent pas répondre aux besoins en équipements de leurs populations. Elles ne disposent pas, trop souvent, d'un encadrement administratif et technique suffisant pour conduire leurs projets.

La Cour des comptes et, surtout, un rapport de 2014 du Sénateur PATIENT ont donné la mesure du problème. On peut s'étonner qu'aucune initiative n'ait été prise pour le régler. Des solutions existent : restructuration de la dette, augmentation de la Dotation globale de fonctionnement (nos communes sont moins bien servies que leurs homologues hexagonales), création d'un fonds spécial d'investissement, mutualisation des services techniques...

Dans l'immédiat, les entreprises du BTP demandent de pouvoir céder leurs créances à BPI France, à charge pour cet établissement de se rétribuer sur les intérêts moratoires dus par les débiteurs.

En tout état de cause, elles exigent d'être payées, en application de la loi.

Logement social : opération vérité

Les difficultés du secteur de la Construction de bâtiments tiennent pour beaucoup au mode de production du logement social.

C'est une opération vérité qui est réclamée dans ce domaine. Vérité sur la politique des bailleurs sociaux, sur les prix qu'ils pratiquent. Vérité aussi sur les objectifs et les moyens réellement mis en œuvre par l'État.

Améliorer la compétitivité du secteur

L'idée selon laquelle la construction serait abritée de la concurrence extérieure est manifestement fausse.

Les professionnels demandent :

- l'intégration du BTP dans la liste des secteurs prioritaires de la LODEOM ;
- une lutte résolue contre le travail illégal et un contrôle accru des détachements de main-d'œuvre étrangère.

Aide aux petites entreprises

Les artisans et petites entreprises ont beaucoup souffert de la baisse de l'activité et de l'exacerbation d'une concurrence, souvent déloyale, qui a entraîné la baisse des prix.

Ils se retrouvent souvent en délicatesse avec les organismes sociaux et fiscaux. Des mesures d'exception doivent être prises pour leur venir en aide.

La nécessité, pour la Martinique, d'un nouveau modèle économique est devenu, depuis des années, un lieu commun du discours politique et il est admis par tous que la compétitivité des entreprises doit en être un pilier.

La compétitivité d'une entreprise dépend de la qualité des choix d'investissements matériels et humains effectués par ses dirigeants. Mais ces choix sont des réponses à des signaux émis par l'environnement. Des règles du jeu claires et une information complète permettent de bons choix.

Et cela ne vaut pas seulement pour les chefs d'entreprise. L'opacité actuelle du marché de la construction en Martinique pénalise également les donneurs d'ouvrage publics en les détournant des opportunités de coopération et donc de l'utilisation optimale des moyens à leur disposition.

Les propositions des chefs d'entreprise du BTP vont donc dans le bon sens. Pour l'essentiel, elles appellent une révolution des comportements qui, financièrement, ne devrait pas coûter très cher.

Faut-il croire qu'aucune revendication n'est prise au sérieux quand elle ne s'exprime pas dans la rue ?